

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition
écologique
Transports

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 1^{er} octobre 2021

portant modification de la composition du comité hygiène, sécurité et des conditions de travail de la direction du numérique

NOR : TRAA2126621S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la direction du numérique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 3 mai 2018 portant création de comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail à la direction générale de l'aviation civile et à l'Ecole nationale de l'aviation civile ;

Vu la décision du 1^{er} octobre 2021 fixant la répartition des sièges attribués aux représentants du personnel au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction du numérique ;

Vu le nombre de voix obtenues par les organisations syndicales lors des élections professionnelles organisées au sein de la direction générale de l'aviation civile en décembre 2018 ;

Vu les propositions de nomination formulées par les organisations syndicales représentées ;

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés représentants de l'administration au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction du numérique :

Président : Nicolas Naudin-Roy, directeur de la direction du numérique, ou son représentant.

Le responsable ayant autorité en matière de ressources humaines : Amélie DRION, chef de la mission « achats, contrôles de gestion et formation » de la direction du numérique, ou son représentant.

Sont nommés représentants du personnel au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction du numérique :

Désignés par FEETS FO

En qualité de membre titulaire :

M. Hamed HACHEM

En qualité de membre suppléant :

M. Philippe MARTIN

Désignés par l'USAC CGT

En qualité de membre titulaire :

M. Pascal RECCHIA

En qualité de membre suppléant :

M. Nicolas MAHOUT

Désignés par le SPAC CFDT

En qualité de membre titulaire :

Mme. Isabelle PERRIN

En qualité de membre suppléant :

Article 2

La décision du 28 mars 2019 portant modification de la composition du comité technique du service des systèmes d'information et de la modernisation (DSI) est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 1^{er} octobre 2021

Le directeur de la direction du numérique,

N. NAUDIN-ROY